

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2023/03/24

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

Date de convocation

17 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

le **LUNDI 27 mars 2023** à 18 Heures 00

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage

17 mars 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 21

Votants : 22

Etaient présents :

M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER –
Mme Ghislaine VALENTE – M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – M.
Yves RAOULT- Mme Micheline LAURENT – M. Philippe LEFEBVRE- Mme Martine
DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE – M.
Jean-Claude NOEL- M. Thierry IMBERT – Mme Sandrine SERGEANT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Micheline LAURENT

Mme Chantal DECOCQ

Mme Audrey TISON

M. Hubert CHIVET

Mme Christelle LEBAS

AU

Secrétaire de séance :

Mme Ghislaine VALENTE

Objet : Vente de terrain à la SCCV Zen d'Ô – rue Anatole France

Monsieur le Maire expose :

La friche industrielle au 4 rue Anatole France correspond à l'ex minoterie Gheerbrant.

La volonté est d'envisager un projet privé de logements individuels en acquisition et de traiter de façon paysagère les abords afin de l'insérer dans l'environnement avec une mise en valeur du bras de la Scarpe.

Après différentes rencontres de promoteurs, la SCCV Zen d'Ô, 23 rue du dépôt 62000 Arras, propose en collaboration avec le cabinet d'architectes SARL XO Architecture, 18 place d'Armes 59 300 Valenciennes, un projet de 40 logements conforme aux différentes attentes de la commune.

Le terrain concerné par la construction du projet a été acheté aux anciens propriétaires. Cependant une partie du domaine public correspondant à 2 places de parking fait partie intégrante du projet.

Il a donc été nécessaire de déclasser les deux parcelles, AD 376 de 21m² et AD 378 de 18m², et de les faire estimer auprès du service des domaines.

Considérant la délibération du 12 mai 2022 du Conseil Communautaire concernant le déclassement d'emprises constituant des dépendances du domaine public routier.

Considérant l'estimation France domaines proposant un montant de 1 600 euros.

Considérant la proposition commerciale du promoteur SCCV Zen d'Ô à hauteur de 1 600 euros.

Il vous est proposé :

www.ville-saintnicolas.fr

- d'approuver le projet de 40 logements du promoteur SCCV Zen d'Ô
- d'approuver la vente des parcelles AD 376 et AD 378 à la société SCCV Zen d'Ô, 23 rue du dépôt 62 000 Arras, pour un montant de 1 600 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces parcelles par le biais d'un acte notarié confié à l'étude de Maître Wandrille WEMAERE, 31 rue Paul Doumer 62000 ARRAS
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mars 2023

Le Maire,



Alain CAYET.